Page: 1/9



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 28.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Emulsifier-Safe
- · Code du produit: 6013389, 6013381
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Revvity Health Sciences B.V.

Rigaweg 22

9723 TH Groningen

Les Pays-Bas

Téléphone: 0031 50 5445900

www.revvity.com

· Service chargé des renseignements:

Quality Assurance, Environment, Safety & Health (QA/ESH)

SDS.Groningen@revvity.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 50 5445971

CHEMTREC: +1 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



H315 Provoque une irritation cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. (suite page 2)

Page : 2/9



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 28.11.2023

Nom du produit: Emulsifier-Safe

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger







GHS05

08 GHS0

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

benzène, dérivés alkyles en C10-C13

Alkylphenol Polyglycolether

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:		
CAS: 67774-74-7 EINECS: 267-051-0	benzène, dérivés alkyles en C10-C13 & Asp. Tox. 1, H304	60-80%
CAS: 9016-45-9 NLP: 500-024-6	Alkylphenol Polyglycolether Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10-20%
CAS: 9016-45-9 NLP: 500-024-6	Alkylphenol Polyglycolether Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	10-20%
CAS: 78-40-0 EINECS: 201-114-5 Numéro index: 015-013-0	phosphate de triéthyle Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	0-2,5%
CAS: 12645-31-7 EINECS: 235-741-0	acide phosphorique, ester d'éthyl-2 hexyle Skin Corr. 1B, H314	0-2,5%
		(suite page 3)

— FF

revvity

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 3/9

Date d'impression : 28.11.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 28.11.2023

Nom du produit: Emulsifier-Safe

		(suite de la page 2)	
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu			
CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2	eaux distillees, de conductibilite ou de memedegre de purete	0-2,5%	
CAS: 92-71-7 EINECS: 202-181-3	2,5-diphényloxazole	0-2,5%	
CAS: 13280-61-0 EINECS: 236-285-5	1,4-bis(4-méthyl-alpha-styryl)benzene	0-2,5%	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Monoxyde de carbone (CO)
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 4/9

Date d'impression : 28.11.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 28.11.2023

Nom du produit: Emulsifier-Safe

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

EN ISO 374-1/Type B

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,2 mm

Temps de pénétration : > 120 minutes

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

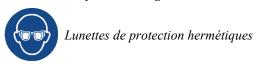
Page: 5/9

Date d'impression : 28.11.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 28.11.2023

Nom du produit: Emulsifier-Safe

(suite de la page 4)

· Protection des yeux/du visage



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur: Incolore · Odeur: Caractéristique · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 285 °C *150* °*C* · Point d'éclair 400 °C · Température d'auto-inflammation

·Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0.925 g/cm^3

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

(suite page 6)

revvity

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 6/9

Date d'impression : 28.11.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 28.11.2023

Nom du produit: Emulsifier-Safe

(suite de la page 5)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral LD50 3.861 mg/kg

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

9016-45-9 Alkylphenol Polyglycolether

chronic NOEC/ECx > 1 mg/l (Alge)

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 7/9

Date d'impression : 28.11.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 28.11.2023

Nom du produit: Emulsifier-Safe

(suite de la page 6)

9016-45-9 Alkylphenol Polyglycolether

chronic NOEC/ECx > 1 mg/l (Alge)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3082
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDO
	SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Alkylpher
	Polyglycolether)
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANG
	LIQUID, N.O.S. (Alkylphenol Polyglycolethe
	MARINE POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANG
	LIQUID, N.O.S. (Alkylphenol Polyglycolether)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	



Classe
 Étiquette
 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
 9

(suite page 8)

Page: 8/9



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 28.11.2023

Nom du produit: Emulsifier-Safe

(suite de la page 7) · IMDG, IATA Class 9 Matières et objets dangereux divers. · Label · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA III· 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Alkylphenol Polyglycolether · Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (IATA): · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Matières et objets dangereux divers. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90 F-A,S-F· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-Quantités exceptées (EQ): EIQuantités limitées (LQ) 5L· Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels EUN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE · "Règlement type" de l'ONU: VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alkylphenol Polyglycolether), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

 9016-45-9 | Alkylphenol Polyglycolether | Sunset date: 2021-01-04
 - · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 46b
 - · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

revvity

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 9/9

Date d'impression : 28.11.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 28.11.2023

Nom du produit: Emulsifier-Safe

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

(suite de la page 8)

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Service établissant la fiche technique: Quality Assurance, Environment, Safety & Health (QA/ESH)
- · Contact: SDS.Groningen@revvity.com
- · Date de la version précédente: 26.04.2022
- · Numéro de la version précédente: 11
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente